

**ARRETE n° 2019-65
RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE**

CONSEIL DE LA FACULTE DE SANTE

**Collège des représentants des usagers
Mardi 8 octobre 2019**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté de Santé approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-49 du 10 septembre 2019 relatif à l'organisation du renouvellement complet du Conseil de la Faculté de Santé en ce qui concerne le collège des représentants des usagers.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 8 octobre 2019 relatif au renouvellement complet du Conseil de la Faculté de Santé en ce qui concerne le collège des représentants des usagers se composent comme il suit :

- ✓ Bureau de vote de la faculté de santé – Site Amsler – Hall des amphis -
28 rue Roger Amsler – ANGERS

Présidente : Nadine ROBINET

Assesseurs : Patricia LECOQ - Sylvie GALAND - Jérôme FEBVRE

- ✓ Bureau de vote de la faculté de santé – Site Daviers – Salle F001 - 16
boulevard Daviers – ANGERS

Président : Géraldine TROUSSIER

Assesseures : Béatrice GUILLAUMAT - Laurence BERNARD

- ✓ Bureau de vote de l'IFSI Cholet – Bureau 15 - 1 Rue Marengo, 49300
- CHOLET

Président : Benoit MINET

Assesseures : Karine FRAPPIER - Audrey CABON

✓ Bureau de vote de l'IFSI Saumur – Salle secrétariat RDC - IFSI Saumur
Rue Marceau, 49400 Saumur

Présidente : Sophie LERAY

Assesseures : Cécilia HUDON - Geneviève MILLASSEAU

Fait à Angers, le 4 octobre 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé